

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Natixis ESG Moderate Fund (R/A (EUR) ISIN : LU2169558389), un compartiment de Natixis International Funds (Lux) I SICAV

Société de gestion et Promoteur : Natixis Investment Managers S.A., société du groupe Natixis
Gestionnaire d'investissement : Natixis Investment Managers International, société du groupe Natixis

Objectifs et politique d'investissement

Objectif d'investissement :

L'objectif d'investissement du fonds Natixis ESG Moderate Fund (le « Fonds ») est l'appréciation du capital au moyen de l'investissement dans des organismes de placement collectif (autorisé en vertu de la directive 2009/65/CE (la « directive sur les OPCVM »)), sélectionnés par le biais d'un processus d'investissement qui inclut systématiquement des considérations d'ordre environnemental, social et de gouvernance (« ESG »).

Politique d'investissement :

Le Fonds investit au moins 75 % du total de ses actifs dans des OPCVM et autres OPC afin d'obtenir une exposition mondiale à travers la gamme complète d'actifs autorisés, dont les actions, les titres à revenu fixe et les devises. Au moins 90 % des OPCVM et des OPC dans lesquels le Fonds investit (y compris les fonds du marché monétaire) doivent posséder le label français ISR ou un équivalent européen. Les investissements effectués dans des parts autres que celles d'OPCVM ne peuvent pas dans l'ensemble être supérieures à 10 % de l'actif net du Fonds.

En cherchant à atteindre l'objectif d'investissement du Fonds, le Gestionnaire d'investissement applique une allocation indirecte des actifs nets du Fonds de 35 à 70 % aux marchés obligataires, notamment aux fonds communs de placement du marché monétaire, et de 30 à 65 % aux marchés boursiers. L'exposition mondiale du Fonds à travers une gamme complète d'organismes de placement collectif peut inclure une exposition aux actions, titres à revenu fixe et devises des pays émergents. Les fonds sous-jacents peuvent également avoir recours aux différents instruments dérivés aux fins d'atteindre leurs propres objectifs d'investissement.

L'approche d'investissement du Gestionnaire consiste à donner accès à un portefeuille diversifié composé à partir de stratégies d'investissement gérées par les sociétés affiliées des Gestionnaires d'investissement de Natixis (les « Fonds affiliés »), grâce à une démarche engagée en faveur des facteurs ESG, comme décrit ci-dessous. Chaque Fonds affilié sélectionné est soumis à une telle analyse non financière. Le Gestionnaire d'investissement s'appliquera à investir dans un nombre limité de Fonds affiliés, dont la plupart sont susceptibles d'être domiciliés au Luxembourg, en Irlande, en France et au Royaume-Uni. Le Fonds peut être exposé à une seule société affiliée de manière significative à travers de multiples allocations à des Fonds affiliés.

Dans le cadre de la stratégie d'investissement du Fonds, le Gestionnaire d'investissement tient compte systématiquement des facteurs suivants : l'allocation stratégique des actifs, le filtrage quantitatif selon les critères ESG, le filtrage qualitatif selon les critères ESG, la sélection en fonction du risque et l'allocation tactique des actifs. Le filtrage quantitatif selon les critères ESG s'effectue selon la méthode exclusive de notation ESG du Gestionnaire d'investissement, fondée

sur des indicateurs émanant de tiers, tels que des prestataires de services de communication de données ESG. Le filtrage qualitatif selon les critères ESG comprend un examen par le Gestionnaire d'investissement qui évalue l'importance du rôle attribué aux facteurs ESG dans le processus d'investissement d'un Fonds affilié. Cette évaluation se fonde sur une méthode interne, « Convictions et discours », qui comprend entre autres les critères suivants : l'expérience de l'équipe d'investissement en matière d'ESG, l'intégration des considérations d'ESG dans le processus d'investissement des fonds sous-jacents, le niveau de production de rapports ESG, les pratiques de vote. Les approches globales d'ESG des Fonds affiliés sélectionnés peuvent varier ; par conséquent, il se peut qu'elles ne soient pas totalement cohérentes entre elles. Outre les facteurs ci-dessus, au cours de la sélection individuelle de chaque Fonds affilié, le Gestionnaire d'investissement examinera le niveau de liquidité, la fréquence de valorisation et la spécialité du gestionnaire d'investissement de chacun des organismes de placement collectif.

Le Fonds peut investir jusqu'à 25% du total de ses actifs dans des liquidités, des instruments du marché monétaire (à l'exclusion des fonds du marché monétaire) ou des titres autres que ceux susmentionnés.

Le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture (notamment la couverture des risques de change).

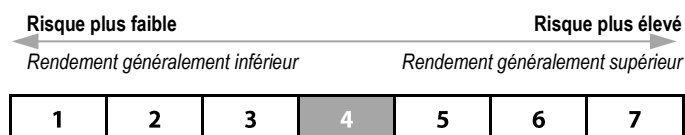
La Devise de référence du Fonds est l'euro.

Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice spécifique. Toutefois, à titre indicatif seulement, la performance du Fonds peut être comparée à celle d'un indice composite constitué de 30 % de l'indice MSCI World Index Net Return, 20 % de l'indice MSCI Europe Index Net Return, 15 % de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond Index et 35 % de l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate Index Net Return. Le Fonds devrait dans la pratique inclure les composantes de l'indice dans son portefeuille (de manière directe ou indirecte), mais il n'est en réalité soumis à aucune contrainte en matière d'indice et peut, par conséquent, s'en écarter considérablement.

Les actionnaires peuvent obtenir le rachat de leurs Actions sur demande, lors de tout jour ouvrable au Luxembourg. Les revenus issus du Fonds sont distribués s'il s'agit d'Actions de distribution et réinvestis s'il s'agit d'Actions de capitalisation, comme indiqué de manière plus détaillée dans le présent document. Veuillez lire la section du Prospectus intitulée « Souscription, transfert, conversion et rachat d'Actions » pour de plus amples renseignements.

Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai inférieur à 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Ce classement sur l'échelle de l'indicateur synthétique de risque et de rendement s'explique par l'allocation du Fonds à des fonds d'investissement et des fonds à revenu fixe. Les données historiques ne sont pas nécessairement une indication fiable des données futures. La catégorie de risque susmentionnée n'est pas garantie et peut évoluer au fil du temps. Le capital du Fonds n'est pas garanti et sa valeur n'est pas protégée. La catégorie la moins risquée n'est pas totalement exempte de risque.

Les risques suivants sont importants pour le Fonds, mais ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque qu'une contrepartie à la transaction de dérivés de gré à gré souscrite par un OPCVM ne soit pas en mesure de remplir ses obligations contractuelles vis-à-vis de l'OPCVM en question.

Risque de crédit : Le risque de crédit résulte du risque de baisse de la qualité d'un émetteur et/ou d'un titre émis, susceptible d'entraîner

une réduction de la valeur du titre en question. Il s'agit également du risque de défaut de remboursement d'un émetteur à l'échéance du titre détenu en portefeuille.

Risque de liquidité : Le risque de liquidité correspond au risque de réduction du prix auquel l'OPCVM pourrait potentiellement accepter de vendre certains titres si la demande du marché s'avérait insuffisante.

Impact du risque lié aux techniques de gestion : Le risque lié aux techniques de gestion correspond au risque de pertes accrues résultant du recours aux instruments dérivés, aux transactions de prêt de titre ou aux contrats de mise en pension.

Veuillez lire la section du Prospectus intitulée « Risques spécifiques » pour de plus amples renseignements sur les risques.

Frais inhérents au Fonds

Les frais acquittés par les investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais par Catégorie d'actions – Catégorie d'actions R

Frais ponctuels facturés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée 4,00 %

Frais de sortie Aucun *

Ces chiffres constituent les pourcentages maximums pouvant être déduits des fonds que vous avez engagés.

Frais prélevés par le Fonds sur une période d'un an

Frais courants

Incluant les Frais de gestion indirects tels que décrits dans le Prospectus

1,44 % par an

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance Aucune

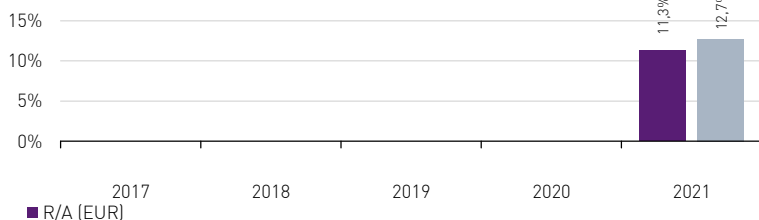
Les **frais d'entrée** et **de sortie** indiqués sont des chiffres maximums. Il est possible que vous payiez moins – pour en savoir plus, veuillez consulter votre conseiller financier.

* Un prélèvement pouvant aller jusqu'à 2,00 % peut être appliqué à tout investisseur pratiquant une activité de négoce excessive ou effectuant des activités de market timing.

Concernant les **frais courants**, le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice clos en décembre 2021. Sont exclus de ce montant les frais de transaction du portefeuille, hormis les frais d'entrée ou de sortie payés par la SICAV lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour de plus amples renseignements concernant les frais, veuillez lire les chapitres « Commissions et frais » et « Souscription, transfert, conversion et rachat d'actions » du prospectus du Fonds, qui est disponible à l'adresse www.im.natixis.com/intl/intl-fund-documents.

Performances passées



La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance future.

Ce diagramme illustre la performance de la Catégorie d'actions R/A (EUR), dans sa devise de cotation, nette des frais courants et hors droits d'entrée et de sortie, ainsi que celle de l'indice 30% MSCI World Index Net Return, 20% MSCI Europe Index Net Return, 15% FTSE MTS Eurozone Government.

La performance du Fonds n'est pas liée à celle de l'Indice de référence. L'Indice de référence doit être utilisé à titre comparatif.

Date de création du Fonds : 22 avril 2020.

Informations pratiques

Dépositaire et Agent administratif du Fonds

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
80, route d'Esch
L-1470 Luxembourg

Heure limite : J à 13 h 30 (heure du Luxembourg)

Société de gestion :

Natixis Investment Managers S.A.
2, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg

Des informations complémentaires concernant la SICAV et le Fonds (dont la version anglaise du prospectus complet, des rapports et des comptes de la SICAV dans son ensemble), ainsi que la procédure d'échange d'Actions d'un compartiment à un autre, sont disponibles gratuitement sur demande auprès du siège social de la Société de gestion ou du Dépositaire et Agent administratif. Le prix par action du Fonds peut être obtenu à l'adresse im.natixis.com ou au siège social de la Société de gestion ou de l'Agent administratif.

Les actifs et passifs de chaque compartiment étant séparés, les droits des investisseurs et des créanciers relatifs à un compartiment donné sont limités aux actifs de ce compartiment, sauf stipulation contraire dans les documents constitutifs de la SICAV.

Le Fonds peut être assujéti à un régime fiscal spécifique au Luxembourg, ce qui, selon votre pays de résidence, peut avoir un impact sur votre investissement. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter votre conseiller.

De plus amples informations relatives à la politique de rémunération mise à jour de la Société de gestion qui décrit le mode de calcul et d'attribution de la rémunération et des avantages, sont disponibles sur le site Internet suivant : <https://im.natixis.com/intl/regulatory-information>. Une copie papier de la politique de rémunération est également disponible sans frais et sur demande adressée à la Société de gestion.

Informations complémentaires

Catégorie d'actions	ISIN	Types d'investisseurs	Devises	Investissement initial minimum**	Participation minimum**	Politique de dividendes	TER
R/A(EUR)	LU2169558389	Investisseurs particuliers	Euro	100 EUR	1 Action	Capitalisation	0,75 % par an
R/A(GBP)	LU2188769439	Investisseurs particuliers	Livre britannique	100 EUR	1 Action	Capitalisation	0,75 % par an
R/A(USD)	LU2188769512	Investisseurs particuliers	Dollar américain	100 EUR	1 Action	Capitalisation	0,75 % par an
R/A(CHF)	LU2188769355	Investisseurs particuliers	Franc suisse	100 EUR	1 Action	Capitalisation	0,75 % par an

**ou un montant équivalent dans la devise de la Catégorie d'actions concernée, lorsque l'Investissement initial minimum/le Montant minimum de détention est exprimé en devises.

La responsabilité de Natixis Investment Managers S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Ce Fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Natixis Investment Managers S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 février 2022.